ID: 040-214003121-20181128-2018_11_157-DE

Affiché le





2018-11-157-DVCS

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

<u>OBJET</u>: CONCOURS « TRAVAIL DE MÉMOIRE » - SUBVENTION AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

| M. LECERF | procuration à | M. HERVELIN |
|----------------|---------------|-------------|
| M. SALLABERRY | procuration à | Mme NOGARO |
| Mme CAMBRONERO | procuration à | M. LAURENT |
| M. SAUBIETTE | procuration à | M. DUBERT |
| M. AJA | procuration à | M. GONZALES |

ABSENTS:

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice: 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants: 31

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

ID: 040-214003121-20181128-2018_11_157-DE

2018-11-157-DVCS - <u>CONCOURS «TRAVAIL DE MEMOIRE»: SUBVENTIONS</u> AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Culture, Relations Publiques, Jumelage et Solidarité Internationale a décidé de créer un concours de prose intitulé « travail de mémoire » pour les élèves tarnosiens de cycle III.

La Commission a prévu d'attribuer des prix aux lauréats mais également d'attribuer une subvention aux coopératives scolaires des élèves lauréats.

Pour le concours 2018, le jury qui s'est réuni le jeudi 17 octobre, a récompensé les écoles suivantes :

- Ecole élémentaire Jean Jaurès
- Ecole élémentaire Félix Concaret
- Ecole Primaire Notre Dame des Forges

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention de 150 euros aux coopératives scolaires des écoles suivantes:

- Ecole élémentaire Jean Jaurès
- Ecole élémentaire Félix Concaret
- Ecole Primaire Notre Dame des Forges

DIT que les crédits sont prévus au budget 2018 de la Commune

Vote: 31 Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus (suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 novembre 2018

Le Maire

2andes